



Séance du 04/06/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Politique :** *Une ville animée, une ville aimée.*

Délibération n° : 175

**Commission :** Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 180442

**Direction en charge :** Commerce et Artisanat

**Objet :** Signature de la Charte pour le développement des Marchés de France - Approbation.

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 25/05/2018

**Compte rendu affiché le :** 05/06/2018

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, Mme Pascale LACOUR, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Robert KARULAK, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Pascale MARRON (Présente de la question 1 à la question 14 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Florent PIGEON (Présent de la question 1 à la question 54 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU (Présent de la question 1 à la question 93 du projet de l'ordre du jour.), Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, Mme Raphaëlle JEANSON (Présente de la question 1 à la question 91 du projet de l'ordre du jour), M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (Présent de la question 1 à question 93 du projet de l'ordre du jour.), Mme Geneviève ALBOUY (Présente de la question 1 à la question 93 du projet de l'ordre du jour.), M. Lionel SAUGUES (Présent de la question 1 à la question 93 du projet de l'ordre du jour.)

**Absents-Excusés :**

M. Gilles ARTIGUES (pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALON) M. Denis CHAMBE (pouvoir à M. Jean-Jacques PAUZON) M. Lionel BOUCHER (pouvoir à Mme Marie-Camille REY) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) M. Patrick NEYRET (pouvoir à M. Georges ZIEGLER) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO) Mme Marie-Hélène THOMAS (pouvoir à Mme Maryse BIANCHIN) M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. Florent PIGEON) M. Gabriel DE PEYRECAVE (pouvoir à Mme Raphaëlle JEANSON)

**Absents :**

**Politique :** *Une ville animée, une ville aimée.*

Délibération n° : 175

**Commission :** Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 180442

**Direction en charge :** Commerce et Artisanat

**Objet :** Signature de la Charte pour le développement des Marchés de France - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

La Charte pour le développement des Marchés de France a été créée en octobre 2014 à l'initiative du Secrétariat d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie Sociale et Solidaire.

Elle a été cosignée par la Ministre de la Décentralisation et de la Fonction Publique, la Secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie Sociale et Solidaire, le Président de l'Association des Maires de France et la Présidente de la Fédération Nationale des Marchés de France.

Cette charte a pour but d'établir des relations de partenariat entre les communes et les commerçants non sédentaires représentés par leurs organisations professionnelles afin d'assurer la pérennité des marchés.

Elle a également pour objet de définir les engagements propres à développer et à valoriser ce secteur, et à généraliser les bonnes pratiques.

Elle traduit, par ailleurs, la détermination des parties à la concertation et au dialogue, afin d'assurer la pérennité des marchés et de l'activité non sédentaire.

□ **Motivation et Opportunité :**

Les marchés de plein vent constituent une donnée permanente du paysage économique et de la vie sociale des communes, au sein desquelles le commerce non sédentaire assure une véritable mission de proximité.

Ils sont également une composante essentielle du maillage territorial.

Opérateurs économiques inévitables, les marchés se doivent de procurer à la fois des services, des produits diversifiés, une pluralité de métiers qui concourent à une concurrence saine, à une libre confrontation entre l'offre et la demande sur un site unique.

La Ville de Saint-Etienne attache une importance toute particulière à l'essor du commerce sédentaire comme non sédentaire. Elle a donc, entre autres, décidé d'entreprendre une politique ambitieuse de valorisation des marchés de plein air qui se tiennent sur son territoire.

Toutefois, la concertation est un élément essentiel de cette démarche qui ne peut s'effectuer sans la coopération des représentants des commerçants non sédentaires.

Aussi, après avoir procédé, en juin 2017, à la création du Comité Consultatif des Foires et Marchés, la Ville de Saint-Etienne souhaite désormais adhérer à la Charte pour le Développement des Marchés de France.

□ **Contenu :**

La Charte pour le Développement des Marchés de France développe notamment les points ci-dessous :

- Créer les conditions d'un dialogue ou développer les relations existantes, aux fins d'aboutir à un véritable partenariat dans le but de conserver un commerce de proximité en maintenant les marchés,
- Impliquer l'ensemble des acteurs et opérateurs des marchés,
- Garantir une concurrence loyale,
- Veiller à la maîtrise des charges de fonctionnement,
- Animer et dynamiser les marchés.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

**□ Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>						
<b>Fonctionnement</b>						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

**□ Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer la Charte pour le Développement des Marchés de France dont un exemplaire restera annexé au présent dossier.

<b>Décision :</b> Proposition adoptée	<b>Imputation budgétaire</b>
<b>Résultat du vote :</b> 59 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
<b>Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée</b>	
<b>Pascale LACOUR</b>	